



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

**Arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition de
la commission locale de l'eau du bassin versant de l'Escaut**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement et, notamment ses articles relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), L212-3 et suivants ainsi que R212-26 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) – M. CORDET (Jean-François)

Vu l'arrêté du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2010-2015 ;

Vu l'arrêté du 6 août 2008, modifié le 19 avril 2013, fixant la structure de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Escaut ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2011, modifié les 19 avril 2013 et 14 janvier 2015, fixant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Escaut ;

Vu les courriers adressés aux organismes membres de la CLE du SAGE Escaut, afin qu'ils désignent leurs représentants au sein de la CLE ;

Vu les courriers de réponse des organismes membres de la CLE désignant leurs représentants au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer et du secrétaire général de la préfecture du Nord

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition des collèges, formant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Escaut est annexée au présent arrêté.

Les membres de la commission locale de l'eau, introduits par le présent arrêté, sont désignés, sans suppléance.

Les membres du collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées seront désignés nominativement, auprès du président de la commission locale de l'eau, par les présidents des structures membres de la présente commission locale de l'eau.

Article 2 – Le président de la commission locale de l'eau sera élu, en leur sein, par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Article 3 – La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'État, est de six (6) années à compter du 19 avril 2013. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission locale de l'eau sont gratuites.

Article 4 – Le présent arrêté et son annexe seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, mis en ligne sur le site internet <http://www.gesteau.eaufrance.fr/> et notifiés aux intéressés.

Article 5 – Le présent arrêté prendra effet le lendemain de la publication, du présent arrêté, au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication, au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, de son affichage ou de sa notification, d'un recours au contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille, 143, rue Jacquemars Gielée – 59 800 LILLE.

Article 7 – Le directeur départemental des territoires et de la mer du nord, le secrétaire général de la préfecture du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **- 5 AOUT 2015**
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Gilles BARSACQ

**Annexe à l'arrêté préfectoral
portant renouvellement de la composition
de la commission locale de l'eau
du bassin versant de l'Escaut**

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Structure membre de la CLE	Représentant(s)	Fonction
Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais	Mme Marie-Claude MARCHAND	
Conseil régional de Picardie	Mme Marie-Christine GUILLEMIN	
Conseil départemental du Nord	Mme Anne-Sophie LECUYER	
Conseil départemental du Pas-de-Calais	Mme Emmanuelle LEVEUGLE	
Conseil départemental de l'Aisne	M. Thomas DUDEBOUT	
Collectivités territoriales situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE de l'Escaut (sur proposition de l'association départementale des maires de l'Aisne)	M. Jean AUDIN	Maire de Vaux-Andigny
	M. Jean-Louis BRICOUT	Maire de Bohain
Collectivités territoriales situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE de l'Escaut (sur proposition de l'association départementale des maires du Nord)	M. Henri QUONIOU	Maire de Saint-Souplet
	M. Philippe BAUDRIN	Maire de Maing
	M. Augustino POPULIN	1 ^{er} adjoint au maire de Condé sur Escaut
	Mme Claudine PLUCHART	Conseillère municipale de Caudry
	M. Gilbert GERNET	Maire de Saulzoir
	M. Didier JOVENIAUX	Maire de Quérénain
	M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI	Maire d'Honnecourt sur Escaut
	M. Claude LAURENT	Maire de Jenlain
	M. Hervé BROUILLARD	Adjoint au maire de Saint-Saulve
	M. Paul SAGNIEZ	Maire de Solesmes
	M. Raymond MACHUT	Maire de Villers-Plouich
	M. Guy MARCHANT	1 ^{er} adjoint au maire de Valenciennes
	M. Francis BERKMANS	Maire d'Escautpont
	Mme Anne-Lise DUFOUR	Maire de Denain
	M. Jacques SCHNEIDER	Maire d'Hergnies
	M. Teddy DRILA	Maire de Capelle-sur-Ecaillon
	M. Daniel WOUTISSETH	Conseiller municipal de Proville
Collectivités territoriales situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE de l'Escaut (sur proposition de l'association	M. Bernard BRONNIART	Maire de Bertincourt

Structure membre de la CLE	Représentant(s)	Fonction
départementale des maires du Pas-de-Calais)		
Communauté d'agglomération de Cambrai	M. Philippe LOYEZ	
Communauté d'agglomération de Valenciennes métropole	M. David BUSTIN	
Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut	M. Michel BLAISE	
communauté de communes du Sud-Artois	M. Christophe DAMBRINE	
communauté de communes du Pays du Vermandois	M. Moïse DENIZON	
Communauté de communes du Pays de Mormal	Mme Danièle DRUESNES	
Communauté de communes du pays Solesmois	M. Didier ESCARTIN	
syndicat mixte du parc naturel régional de l'Avesnois	M. Jean-Jacques BAKALARZ	
Syndicat mixte du parc naturel régional Scarpe-Escaut	M. Luc COPPIN	
Syndicat intercommunal de distribution des eaux du Nord (SIDEN)	M. Paul RAOULT	
Syndicat intercommunal d'assainissement du Nord (SIAN)	M. Paul RAOULT	
Syndicat des eaux du valenciennois	M. Jean Roger BERRIER	
Syndicat intercommunal d'assainissement de Valenciennes (SIAV)	Mme Anne GOZÉ	
Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territorial (SCOT) du Cambrésis	M. Christian PAYEN	
Syndicat mixte du bassin de la Selle	M. Georges FLAMENGT	
TOTAL	40 membres	

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Structure membre de la CLE	Représentant(s)
Chambre d'agriculture de région du Nord-Pas de Calais	Le président ou son représentant
	Un élu de l'assemblée générale
Chambre d'agriculture de département de l'Aisne	Le président ou son représentant
Chambre de commerce et d'industrie de région du Nord-Pas-de-Calais	Le président ou son représentant
	Un élu de l'assemblée générale
Chambre nationale de la batellerie artisanale	Le président ou son représentant
Syndicat départemental de la propriété rurale du Nord	Le président ou son représentant
Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Le président ou son représentant

Structure membre de la CLE	Représentant(s)
Fédération de l'Aisne pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Le président ou son représentant
Fédération départementale des chasseurs du Nord	Le président ou son représentant
Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais	Le président ou son représentant
Fédération Nord Nature	Le président ou son représentant
Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative du nord	Le président ou son représentant
Comité régional Nord-Pas-de-Calais de la fédération française de canoë_kayak	Le président ou son représentant
Société eau et force	Le directeur général ou son représentant
Société Véolia Eau	Le directeur général ou son représentant
Escaut Vivant- Levende Schelde	Le président ou son représentant
Union départementale CLCV Nord	Le président ou son représentant
TOTAL	18 membres

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés est composé des membres suivants :

- le préfet du Nord, préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie ou son représentant ;
- le préfet du Pas-de-Calais ou son représentant ;
- le préfet de l'Aisne ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Nord - Pas-de-Calais, délégué de bassin Artois-Picardie ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Picardie ou son représentant ;
- le directeur régional de l'alimentation de d'agriculture et de la forêt (DRAAF) du Nord-Pas-de-Calais ou son représentant ;
- le directeur régional de l'alimentation de d'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Picardie ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) du Nord ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) du Pas-de-Calais ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires (DDT) de l'Aisne ou son représentant ;
- le directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie (AEAP), ou son représentant ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) du Nord - Pas-de-Calais ;
- le délégué régional de l'office nationale de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) du Nord, ou son représentant ;
- le directeur territorial Nord – Pas-de-Calais des Voies Navigables de France (VNF), ou son représentant.

Total : 14 membres
